

Novembre 2007



Avenir des associations du Jura bernois.

Etude menée par l'association régionale Jura – Bienne,
André Rothenbühler / Guillaume Lachat

accompagnée par

la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue
de Bienne, le Conseil du Jura bernois et l'Association régionale
Centre-Jura.

Sommaire.

1. Préambule.	3
2. Objectifs et finalités de l'étude.	4
3. Démarche adoptée.	5
4. Rappel des modifications des bases légales importantes.	6
5. Bilan et avenir des associations.	8
5.1. Aspects financiers.	8
5.2. Aspects opérationnels.	8
5.3. Perspectives d'avenir.	9
6. Pistes pour le futur.	10
6.1. Généralités et tendances.	10
6.2. Logigramme.	14
6.3. Conséquences et recommandations pour les communes.	15
6.4. Conséquences et recommandations pour les associations.	16
7. Conclusion.	21
8. Liste des abréviations.	22
9. Annexes.	23
9.1. Comparatif sur les associations de type économique	23
9.2. Comparatif sur les associations de type politique	27
9.3. Synthèse de l'entretien avec l'OACOT	31
9.4. Synthèse de l'entretien avec le Beco	33
9.5. Synthèse de l'entretien avec le Beco/Toureg	34

1. Préambule.

Pourquoi une étude sur l'avenir des associations du Jura bernois ? Les associations du Jura bernois vivent une période charnière. En effet, les récentes modifications du cadre légal vont faire évoluer leurs structures tout comme leurs tâches.

Preuve en est : la nouvelle politique régionale. Axée sur l'innovation, l'esprit d'entreprise et la valeur ajoutée ainsi que les relations entre les villes et les régions, elle mentionne explicitement que des réformes sont nécessaires aux niveaux des structures régionales. Aux yeux de cette politique, il apparaît clair que le Jura bernois compte beaucoup d'associations et institutions. Cette réforme des institutions est d'ailleurs mentionnée dans le programme de mise en œuvre 2008 – 2011 du canton de Berne de la Nouvelle politique régionale de la Confédération et dans le programme de promotion du Jura bernois pour la NPR (Axe 4 :Institutions).

En parallèle, la loi sur le statut particulier déploie ses effets et nécessite de définir les rôles et de coordonner l'action des acteurs politiques régionaux. Cette étude est la première pierre de cette volonté inscrite dans la perspective d'une plus grande efficacité.

Les questions relatives à l'aménagement du territoire voient également des changements importants, avec la mise en place des politiques d'agglomération, et la volonté notamment du canton de lier les politiques de transport et d'urbanisation.

Si les associations du Jura bernois vivent une période charnière, c'est que les conditions générales sont en plein bouleversement. Les changements d'échelle intervenant dans nombre de politiques (transport, santé, formation) représentent un défi considérable pour le Jura bernois, région dépourvue de grands centres, ainsi que pour l'ensemble de l'Arc jurassien, dont le morcellement tant géographique qu'institutionnel a été identifié comme une des principales faiblesses.

Le défi pour le Jura bernois et ses associations est de s'organiser de manière à renforcer la cohésion régionale, tout en garantissant que ses intérêts soient pris en compte par la politique cantonale d'une part, par l'ensemble de l'Arc jurassien de l'autre

Compte tenu de l'évolution de l'environnement (légal entre autres) des associations, cette étude a donc pour but de dresser un portrait de celles-ci et d'évoquer leur avenir et les opportunités à saisir.

2. Objectifs et finalités de l'étude.

La présente étude poursuit trois objectifs :

- Analyse de l'état existant de l'ensemble des associations et institutions (Annexes 9.1. et 9.2.)

- Réaliser un état des lieux des associations existantes (buts, activités, coûts, financement) ;
- Décrire leurs échéances à court terme et les conséquences pour leur fonctionnement et leur financement ;
- Recenser les activités similaires réalisées par plusieurs associations ;
- Tirer un bilan intermédiaire.

- Exigences à satisfaire à l'avenir

- Législations et stratégies fédérales et cantonales (nouvelle politique régionale, plan directeur cantonal, stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale, ...)
- Attentes des communes (prestations attendues) via CMJB ;
- Attentes d'autres partenaires (CJB, membres privés, sbb, arc jurassien,...).

- Propositions de pistes pour le futur des associations de type économique

- Fonctionnement des associations futures ;
- Financement des associations futures.

L'étude poursuit de multiples finalités et n'est pas uniquement dédiée aux associations. Les intérêts de l'étude sont divers :

- Pour les associations :

- Anticiper l'avenir, saisir les nouvelles opportunités et assurer un fonctionnement futur en fonction des changements de législation et un financement adapté ;
- Eviter les doublons dans les tâches effectuées ;
- Coordonner les efforts et rationaliser les travaux.

- Pour les communes, respectivement la CMJB :

- Connaître plus précisément les activités des associations et pouvoir s'appuyer sur les recommandations de la CMJB pour décider de leurs contributions ;
- Eviter « l'arbitraire » de certains choix ;
- Préciser les prestations qu'elles souhaitent obtenir, le cas échéant celles qu'elles ne souhaitent plus financer ou celles, nouvelles, qu'elles souhaitent voir se réaliser ;
- Assurer le financement des associations qu'elles estiment nécessaires, respectivement d'inciter certains changements.

- Pour les services cantonaux :

- Clarifier les rôles des différentes associations en fonction de l'avenir (LStP, Conférences régionales, NPR, Loi sur le tourisme, LPN,..) ;
- Définir les financements en fonction de mandats de prestation ;
- Réduire le nombre d'interlocuteurs.

Cette étude doit servir de base à une mise en oeuvre notamment de la nouvelle politique régionale (Confédération) et des conférences régionales (canton).

3. Démarche adoptée.

L'association régionale Jura-Bienne a dirigé la présente étude sur l'avenir des associations du Jura bernois financée pour moitié par l'association elle-même et pour l'autre moitié par le Beco. Dans sa tâche, elle a pu compter sur le soutien d'un groupe d'accompagnement composé de Annelise Vaucher et Francis Membrez pour la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne, de Christophe Gagnebin et Fabian Greub pour le Conseil du Jura bernois, de Katia Chardon et Francis Daetwyler pour l'Association Centre-Jura.

Dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé aux 8 associations suivantes : Association régionale Jura-Bienne (ARJB), Association Centre-Jura (ACJ), Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), Jura bernois Tourisme (JBT), Parc régional Chasseral (PRC), Conférence des Maires du Jura Bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB), Conseil du Jura Bernois (CJB) et l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB). Le but était d'en obtenir un portrait précis et connaître leurs perspectives d'avenir. Durant cette phase, l'Assemblée interjurassienne (AIJ), le Conseil des Affaires Francophones (CAF) et seeland.biel/bienne (SBB), bien que recouvrant des territoires différents, ont aussi été consultés à titre informatif.

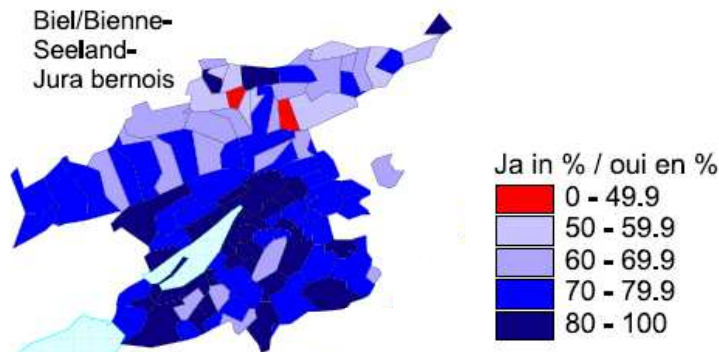
Les situations et « problèmes » étant de nature très différente entre les associations de type « politique » (CJB, CMJB, CAF, AIJ), « économique » (ARJB, ACJ, CEP, JBT, PRC, sbb) ou autres (EMJB) et les questionnaires largement insuffisants pour formuler des propositions concrètes pour le futur, il a été décidé d'approfondir l'étude uniquement avec les associations de type « économique », directement concernées par la NPR et les conférences régionales. Ainsi, des entretiens avec les services cantonaux concernés (Beco, Beco/TouReg, OACOT) et avec les présidents des associations de type « économique » ont été réalisés en fonction de plusieurs objectifs :

- Contexte futur pour les associations : les pistes à anticiper et exploiter (NPR, LPN, CR)
- Mandats de prestations en faveur du canton et des communes
- Collaborations entre associations (Jura bernois, Arc jurassien)
- Autres mandats envisageables
- Conséquences prévisibles et/ou envisageables sur les structures, les finances et le personnel

Pour ce qui est des associations de type « politique », la problématique sera reprise dans les travaux sur la Conférence régionale menée par la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (dans le cadre du programme stratégique).

4. Rappel des modifications des bases légales importantes.

- **Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)** : En date du 17.06.07, la population bernoise a acceptée massivement la modification de la Constitution et de la loi sur les communes dans le cadre de la SACR. Ces votations ouvrent la voie à la création de 6 Conférences régionales en lieu et place au 9 régions actuelles.



Résultats de la votation du 17.06.07 en fonction de l'ère géographique de l'éventuelle Conférence régionale Bière Seeland Jura bernois

Véritable interface entre le canton et les communes, l'introduction de la Conférence régionale Bière Seeland Jura bernois (et très vraisemblablement d'une Sous-Conférence Jura bernois) sous l'égide des maires concernera à coup sûr l'ARJB, l'ACJ, la CMJB, le CJB (réorganisation), le CJB (collaboration) mais aussi la CEP et JBT (attribution des subsides cantonaux et communaux, juxtaposition des associations avec la Chambre d'économie Bière Seeland (CEBS) et Tourisme Bière Seeland (TBS)). Le financement des communes transitera par la Conférence régionale avant que celle-ci ne partage ce soutien financier entre les associations.

Ce projet avance vite. Oberland Est (Interlaken) va faire voter sa population le 24 février 2008 pour la constitution d'une Conférence régionale. Dans l'Emmental une nouvelle association comprenant deux régions de montagne et un bureau de planification va naître. La transition vers une Conférence régionale est prévue dans les 2 à 3 prochaines années. Pour la Conférence régionale Bière Seeland Jura bernois, il est prévu une votation en 2010 normalement.

- **Loi sur le statut particulier (LStP)** :

Art. 53 : Les communes du Jura bernois peuvent transférer l'exécution de tâches communales au Conseil du Jura bernois afin de permettre un accomplissement efficace de ces tâches.

Art 62 a (nouveau, 17.06.07) : Si une conférence régionale Bière/Bière-Seeland-Jura bernois est instituée...la Conférence des maires peut, par voie d'arrêté, se constituer en une sous-conférence pour accomplir les tâches prévues à l'article 60.

Au vu de l'évolution de la législation cantonale, la CMJB, le CJB et le CAF devront bien définir leurs rôles respectifs. Un groupe de réflexion a d'ailleurs été mis sur pied.

- **Nouvelle politique régionale (NPR)** : Avec l'introduction de la NPR dès 2008, le rôle et les compétences demandées au sein des régions de montagne (ARJB, ACJ) vont évoluer. D'associations de communes reconnues par l'ancienne loi, on passe à des structures de management régional reconnues par le(s) canton(s) sur la base de mandats de prestations. La gestion de projets basés sur la compétitivité (esprit d'entreprise, capacité d'innovation et système de valeur ajoutée) deviendra leur principale activité. Par ailleurs, la politique régionale sera l'une des tâches obligatoires des futures conférences régionales.

- **Fonds de loterie (de la Seva à Swisslos)** : Dès 2007, la CEP et JBT ont subi une perte des contributions de la coopérative SEVA de l'ordre de 130'000 SFr. chacune. Malgré la motion Rérat (acceptée juin 2007) pour tenter de remédier à cette perte financière, ces associations doivent évoluer en fonction de cette nouvelle donne.

- **Loi bernoise sur le tourisme** : En 2006, il a été décidé que les taxes d'hébergement seraient retournées par le canton aux régions qui les produisent. Cela a provoqué une perte conséquente pour JBT. Le canton a certes fourni des aides complémentaires à JBT sur la base de contrats de prestation mais cela ne suffit pas. Le soutien public est ainsi nettement inférieur par rapport au Jura ou à Neuchâtel, ses traditionnels partenaires au sein de Watch Valley, ce qui aura tendance à fragiliser sa position à l'avenir. Le beco/TouReg a élaboré un scénario d'avenir qui attribue à JBT le rôle de composant d'un grand ensemble Jura Region (5 cantons), sans préciser de feuille de route.

- **Loi sur la protection de la nature (LPN) – Soutien aux parcs naturels régionaux (2006)** : Les possibilités de soutien cantonaux et fédéraux seront plus importantes pour le Parc régional Chasseral. La reconnaissance du Parc régional Chasseral est actuellement en cours. Le parc régional Chasseral doit définir un périmètre nettement élargi, une organisation (notamment sa collaboration avec les autres associations) et un financement adéquat.

5. Bilan des associations.

Les résultats des questionnaires avec les associations ont été consignés dans un tableau (Annexes 9.1. et 9.2.) si bien qu'on a un portrait précis du paysage des associations et institutions dans le Jura bernois (institutions de type « politique » CJB, CMJB, CAF, AIJ), associations de type « économique » ARJB, ACJ, CEP, JBT, PRC, sbb, autres (EMJB)). Il convient toutefois dans ce chapitre d'en consigner les principaux enseignements. Le portrait des associations de type « économique » est complété par la vision cantonale de leurs services respectifs sur le travail accompli (Annexes 9.3., 9.4. et 9.5.).

Pour l'élaboration du point 5.3., qui concerne les perspectives d'avenir, en plus de la synthèse des questionnaires, la vision cantonale (Annexes 9.3., 9.4. et 9.5.) et la vision des présidents de la CEP et de JBT apportent des éclairages bienvenus.

5.1. Aspects financiers.

- Les communes et le canton figurent presque pour toutes les associations comme source de financement régulière. Si pour le canton ce financement est soumis en général à un contrat de prestation ou à une convention d'objectifs (CEP, JBT, régions de montagne en discussion), ce n'est pas le cas pour le financement des communes. Ainsi le financement des communes est perçu comme un droit, une base pour le fonctionnement global de l'association et non en fonction de tâches, actions ou projets. Les communes sont demandeuses d'une coordination régionale lorsqu'elles ont affaires à des demandes des associations.

- Le financement public des associations est largement majoritaire excepté pour la CEP qui peut compter sur un soutien fort de ses membres privés.

- Les budgets de JBT, du PRC et de la CEP prévoient un déficit pour 2007. Il est d'ordre structurel pour JBT (- 30'000 SFr.) et la CEP (- 100'000 SFr.).

- Le CJB, l'AIJ et le CAF ne reçoivent pas de contributions des communes, conformément aux bases légales.

- La base des contributions communales se fait en fonction des habitants, sauf pour l'EMJB dont le cas est réglé par un décret cantonal. Si on cumule les sommes par habitant (sans EMJB ni CMJB), on obtient une somme qui varie entre 7 SFr./hab. et 12.5 SFr./hab. (St-Imier : 1.5 SFr./hab. pour l'ACJ, 3 SFr./hab. pour la contribution de base à JBT, 2 SFr./hab. pour le bureau d'accueil de JBT, 2 SFr./hab. pour la CEP, 4 SFr./hab. pour le PRC). A titre de comparaison, les communes qui paient le plus pour sbb paient 5.2 SFr./hab..

- Lorsque les contributions communales ne sont pas obligatoires, toutes ne participent pas de la même manière. Ainsi, sur une demande globale de 108'000 SFr., la CEP ne reçoit que 54'000 SFr., soit le 50%. JBT reçoit le 95% des contributions demandées.

- Le financement des communes représente entre 8% (CEP) et 37% (ACJ) du budget des associations (hors CMJB).

5.2. Aspects opérationnels.

- Les associations sont des petites structures en termes de personnel et de capacité financière.

- Au sein de ces associations, il y a une forte proportion d'emplois partiels.

- Le Jura bernois est impliqué dans un territoire plus vaste et à géométrie variable. Ainsi les associations évoluent sur des espaces différents en fonction des projets.

- Les activités sont très variées, mais souvent à la libre appréciation des associations selon leurs besoins et leurs moyens. Ces activités ne sont pas soumises à des contrats de prestation de la part des communes. Par ailleurs, les associations n'ont pas l'habitude de mettre en valeur les tâches qu'elles effectuent (et par là s'exposent à des refus lorsqu'elles demandent une contribution) et à les considérer comme un mandat de prestation en faveur des communes.
- Les services cantonaux (Beco, Beco/Toureg, OACOT) estiment que le travail des associations répond bien à leurs attentes.
- Les mandats constituent déjà une partie importante des budgets de l'ARJB, de la CEP et de l'ACJ.
- Les tendances futures (finances publiques à la baisse, mandats de prestation, complexification des tâches, modification des législations) vont induire des changements sur le fonctionnement des associations, notamment la gestion des ressources humaines.
- Au niveau des liens entre les associations du Jura bernois, il y a des collaborations ponctuelles et pragmatiques entre deux voire plusieurs associations mais peu de collaborations « institutionnalisées ». En fonction des tâches à accomplir par les associations, il y a assurément des coordinations à établir dans les domaines suivants :
 - Culture : CJB – CAF – CMJB
 - Relais canton – transfert des tâches communales : CJB – CMJB
 - Promotion touristique : JBT – PRC – ARJB (par son mandat pour Jura – Trois-Lacs)
 - Promotion image de la région : JBT – CEP
 - Politique économique : CEP – ARJB – ACJ
 - Formation : CJB, CAF, CEP, EMJB
 - Aménagement du territoire : ARJB - ACJ – PRC
 - Politique régionale : ARJB - ACJ

5.3. Perspectives d'avenir

- Les associations vont au devant de grosses incertitudes financières et budgétaires. Elles bénéficieront d'un soutien de la part des communes pour leurs activités de base, mais seule leur capacité à monter des projets leur permettra de tableer sur des recettes supplémentaires.
- Les associations ne prévoient pas de grands changements dans leurs activités et leurs structures.
- De manière générale, les associations ont peu de perception sur le contexte global en mutation et de ses conséquences probables.

Concernant les perspectives d'avenir, les entretiens avec les présidents de la CEP (John Buchs) et de JBT (Jean-Michel Hirschi) se sont avérés fort utiles pour leur expliquer les principaux enjeux à venir en regard avec l'évolution du cadre légal mais aussi pour évoquer des pistes et les opportunités pour le futur. Tant la CEP que JBT, par leurs présidents, ont évoqué dans le cadre de ces entretiens des visions pour l'avenir de leurs associations qui n'étaient pas clairement apparues dans les questionnaires.

6. Pistes pour le futur.

6.1. Généralités et tendances.

Les démarches entreprises dans le cadre de cette étude démontrent que le futur ne sera pas un simple prolongement du passé. Des changements importants vont intervenir :

- Politique des agglomérations :

Faits :

- La politique des agglomérations ne repose pas sur une législation globale et précise mais sur différentes mesures telles que la taxe sur les huiles minérales en faveur du fonds d'agglomération de la Confédération (20 milliards sur 20 ans), les projets modèles de l'ARE (Office fédéral du développement territorial) ou encore des différentes stratégies cantonales comme la SACR (Stratégie sur les agglomération et la coopération régionale) sur Berne ou le RUN sur Neuchâtel. Signalons encore qu'il existe depuis 2001, une conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) regroupant Confédération, cantons, villes et communes.

Conséquences :

- La politique d'aménagement du territoire et notamment les questions d'urbanisation et de transports seront toujours plus influencées par le développement des agglomérations et l'importance croissante que Confédération et cantons leur accordent. Pour les communes cela aura des conséquences importantes, parce que le développement et le dimensionnement de futures zones à bâtir seront fortement conditionnés par l'accès aux transports publics.

- Pour lutter contre le mitage du territoire, la tendance est donc d'entraver le développement des communes mal desservies par les transports publics. C'est un élément d'une spirale négative à terme, inacceptable si des compensations à ce « non développement » ne sont pas déployées, une autre alternative étant la fusion de commune...

- Création des Conférences régionales :

Faits :

- Le canton de Berne souhaite changer la situation actuelle et passer de 19 régions à 6 conférences régionales (dont une Conférence Bienne Seeland Jura bernois pour le nord du canton).

- Ces conférences régionales seront la concrétisation de la stratégie bernoise en faveur des agglomérations et de la coopération régionale. Le Canton accorde une grande importance à ce dossier qui occupe une bonne place dans sa stratégie de croissance.

- La loi et les ordonnances cantonales qui définissent le cadre seront en vigueur dès 2008 ; le dossier avance vite. Au plus tard en 2013, mais certainement avant, les soutiens financiers du Canton pour les domaines des transports, de l'urbanisation, de la culture*¹ et de la politique régionale transiteront par ces conférences régionales. A

¹ Pour la culture dans le Jura bernois, le soutien cantonal fait l'objet d'une délégation de compétences de la Direction de l'instruction publique vers le CJB. Les tâches sont donc clairement définies. En tant que partenaires, le CJB et la sous-conférence Jura bernois seront libres d'élaborer des stratégies visant à redéfinir le principe légal de la subsidiarité (principe selon lequel le financement du canton à la culture ne doit pas dépasser 50% de la part des collectivités au budget des institutions et projets)

contrario, il y a fort à redouter que les territoires qui ne se seront pas constitués en Conférences régionales seront largement « oubliés » par les soutiens cantonaux.

- Les Conférences régionales seront dirigées par les maires des communes qui la composent.

- Le canton donnera entre 55 centimes et 1 CHF/hab. par Conférence régionale. Cette contribution financière sera accompagnée d'un mandat de prestation.

- Pour les communes du Vallon de Saint-Imier, la double appartenance sera possible. Elles auront la possibilité d'appartenir à la Conférence régionale Bienne Seeland Jura bernois mais aussi au RUN neuchâtelois.

Conséquences :

- La création d'une Conférence régionale pour le Nord du Canton est un objectif stratégique très important. La CMJB, en collaboration avec les associations régionales Jura-Bienne, Centre-Jura et seeland.biel/bienne, a décidé de préparer le terrain pour l'organisation d'une votation à ce sujet prévue en 2010.

- Dans ce cadre, une sous-conférence Jura bernois verra certainement aussi le jour.

- Les associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura vont disparaître sous leur forme actuelle. Leurs activités seront reprises par la Conférence régionale si celle-ci voit le jour. Dans le cas contraire, ce serait vraisemblablement la Conférence des Maires qui devrait piloter les destinées du Jura bernois pour les tâches obligatoires attribuées aux Conférences régionales, avec une grande interrogation quant à leurs financements.

- Avec une seule conférence régionale, le parallélisme entre des associations à buts similaires sera sujet à réflexions (CEP et CEBS ; JBT et TBS). Si les prestations envers les membres privés seront laissées au libre choix des associations, les prestations envers le canton prioritairement mais aussi envers les communes nécessiteront peut être certaines harmonisations au sein de la Conférence régionale.

- Le soutien de ces associations par les communes passera vraisemblablement par la Conférence régionale, avec une somme globale encaissée par cette dernière et redistribuée aux associations sur la base de mandats de prestations.

- Pour le domaine culturel de la Conférence régionale, via la Conférence culturelle, le canton va certainement inciter toutes les communes à y participer. Celles-ci ne se verront toutefois rien imposer. Il est par ailleurs aussi imaginable que d'autres institutions culturelles en dehors de Bienne puissent être intégrées dans ce cadre. Mais dans tous les cas, la création d'une conférence régionale n'aura pas d'autre incidence immédiate qu'un statu quo.

- La possibilité de double appartenance des communes du Vallon de Saint-Imier devra faire l'objet d'une convention entre Berne et Neuchâtel. La question des cotisations devra rapidement être évoquée. Cette possibilité est prévue par la législation sur les conférences régionales et les statuts du RUN.

- Beaucoup d'autres questions concernant le Jura bernois sont également ouvertes et devront trouver des réponses avant la création d'une Conférence :

- Relations et compétences respectives de la Conférence régionale, respectivement de la CMJB et du Conseil du Jura bernois + CAF (un groupe de réflexion a été créé pour traiter de ce thème).

- Participation du Jura bernois à des projets de plus grande échelle dans l'arc jurassien (BEJUNE, CTJ, projets NPR, travaux de l'AIJ,...).

- Soutien aux autres associations ne concernant que le Jura bernois ou qu'une partie de son territoire (école de musique², Mémoires d'Ici, Parc régional Chasseral, ...).

- Nouvelle politique régionale (NPR) :

Faits :

- La nouvelle politique régionale entre en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Elle met l'accent sur l'innovation, l'esprit d'entreprise, les collaborations et la valeur ajoutée ainsi que les relations entre les villes, considérées comme moteur du développement, et leurs régions.
- Les partenaires exclusifs de la Confédération sont les cantons, qui établissent leur programme et ensuite le mettent en œuvre.
- Les compétences en management régional seront nettement plus exigeantes et régulièrement évaluées.
- Les projets intercantonaux sont vivement encouragés par la Confédération. Elle permet aux cantons de soutenir ces projets en dehors des quotas strictement cantonaux.
- La politique régionale sera une des tâches obligatoires des futures conférences régionales. Dans une période transitoire, Berne continuera de soutenir les associations régionales.
- Le programme bernois de mise en œuvre a défini cinq axes stratégiques de développement : industrie, tourisme, énergies renouvelables, réformes et projets innovants.
- Pour les années 2008-2011, le canton de Berne pourra soutenir la politique régionale avec des enveloppes d'environ 15 millions (à fonds perdu) pour les projets d'organisation et les associations régionales et d'environ 58 millions pour les infrastructures (prêts remboursables).
- Le CJB devra être consulté par le canton pour l'évaluation de certains projets NPR concernant le Jura bernois.
- Le Massif du Jura pourra continuer à bénéficier des allègements fiscaux au titre de l'arrêté Bonny, mais le Pied du Jura en est exclu (après une période transitoire de 3 ans pour le lancement de projets).

Conséquences :

- Les associations régionales sont appelées à disparaître. Dès 2008, le Canton ciblera et regroupera ses soutiens en fonction des futurs périmètres des Conférences régionales.
- Les perspectives de soutien aux infrastructures sont drastiquement réduites. Les conditions à remplir imposent une conception des projets complètement différente, basée sur l'intérêt du projet pour la région (=> fin des projets communaux individuels) et les retombées économiques qu'il va générer (=> fin des soutiens aux infrastructures de base).
- Les soutiens aux projets d'organisation sont fondés sur la valeur ajoutée, les collaborations et le travail en réseau ; à l'exemple de l'instrument Regio Plus, ils exigeront d'importants travaux préparatoires et un esprit d'ouverture des collectivités publiques et des autres partenaires.
- Les projets élargis à tout ou partie de l'Arc jurassien auront plus de chance d'être soutenus et présentent pour les cantons concernés de grands avantages de financement

² Le cas de l'EMJB est toutefois à traiter à part car son financement est réglé de manière détaillée par un décret cantonal.

(l'addition des moyens cantonaux est doublée par ceux de la Confédération / la part cantonale est divisée entre plusieurs cantons).

- La nouvelle délimitation des régions bénéficiaires de l'arrêté Bonny induit de facto une différence, voire une concurrence entre le Jura bernois et Bienne. Dans la perspective d'une future et unique conférence régionale et lors de la période transitoire, il s'agira de définir, avec le Canton comment gérer au mieux cette différence imposée par la Confédération pour qu'elle ne devienne pas source d'inutiles conflits.

- Financements réduits et mandats de prestation :

Faits :

- Les sources de financement pour les associations et leur volume ont diminué ces dernières années et cette tendance va se poursuivre.

- Le canton de Berne va de plus en plus conditionner ses participations financières à l'exécution de mandats de prestation, sur des bases contractuelles.

- Les communes vont probablement aussi recourir aux mandats de prestation pour définir leur soutien aux associations à l'avenir.

Conséquences :

- Certaines tâches qui ne trouveront pas suffisamment de financements seront abandonnées.

- Les associations devront à l'avenir justifier beaucoup plus précisément leurs activités et leur utilité pour le Canton et les communes. Elles seront ensuite soumises à des contrôles de leur exécution.

- Les associations seront aussi contraintes de trouver des mandats auprès d'autres partenaires et selon d'autres échelles territoriales.

- Développement durable :

Faits :

- Les politiques fédérales et cantonales mettent toujours plus l'accent sur le développement durable.

- A l'avenir, les sources de financement fédérales passeront obligatoirement par des soutiens cantonaux équivalents.

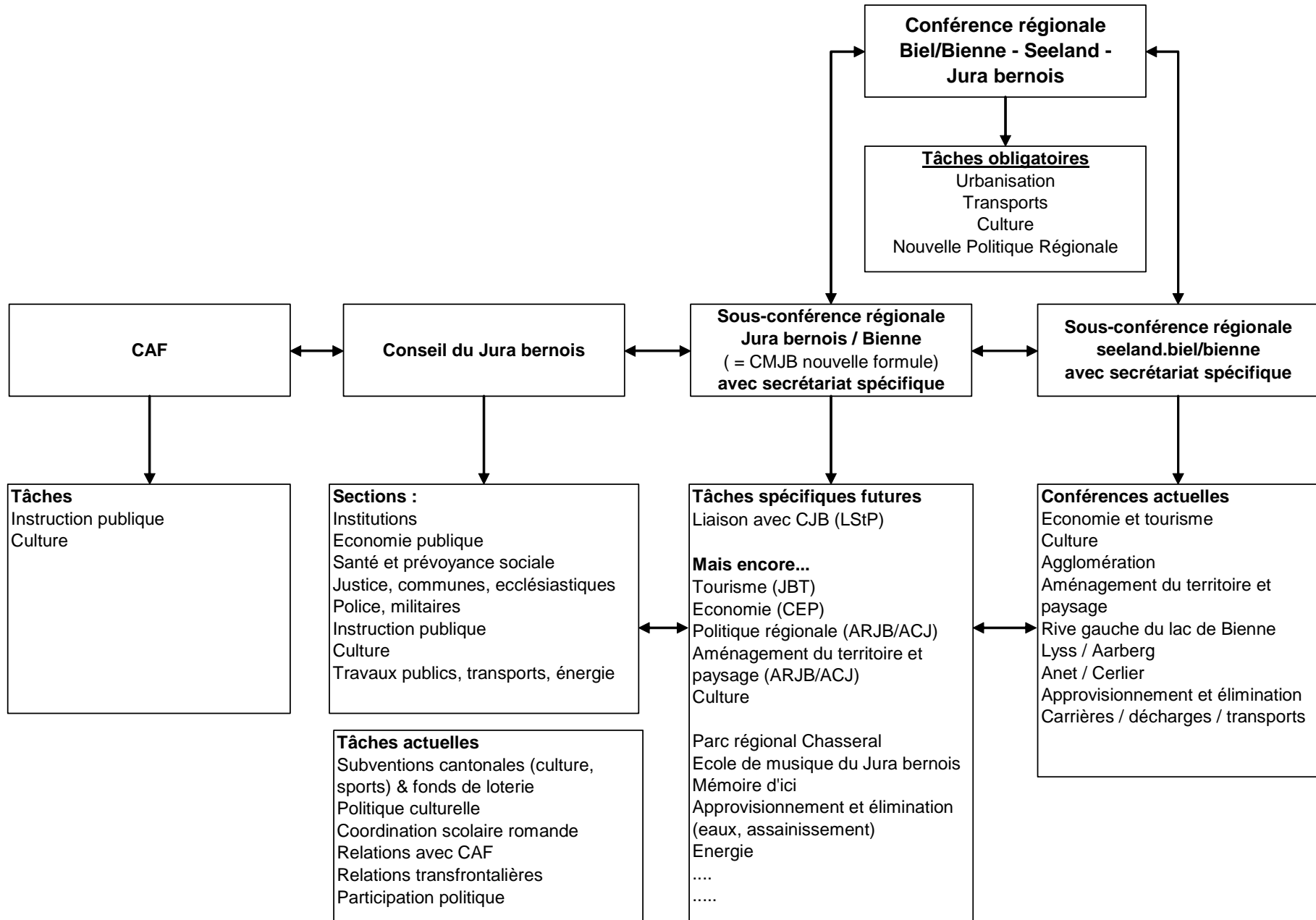
- Deux lois fédérales sont en particulier envisageables pour soutenir une partie des activités des associations du Jura bernois. La NPR et la loi sur la protection de la nature (parcs naturels régionaux).

Conséquences :

- Les associations doivent intégrer la philosophie du développement durable dans leurs activités.

- Les associations ont intérêt à développer certaines de leurs activités sur des projets en lien avec la politique régionale et le parc régional Chasseral.

6.2. Logigramme.



6.3. Recommandations pour les communes.

Constats :

- Le rôle des communes et de leur association faitière, la Conférence des Maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne, va être renforcé avec ou sans la création de la Conférence régionale Bienne Seeland Jura bernois.
- L'avenir des associations économiques repose en grande partie sur la volonté des communes à les utiliser et à les soutenir financièrement.
- Les projets communaux auront de plus en plus de peine à trouver des financements publics (Canton et Confédération). L'importance des collaborations intercommunales va donc encore plus se manifester à l'avenir, car sans collaborations, les financements publics seront dorénavant pratiquement impossibles.

Recommandations :

- **Les communes doivent préparer au mieux la création d'une future conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois.**
 - ⇒ Définir les enjeux pour le Jura bernois et le fonctionnement de la future Conférence régionale.
 - ⇒ Définir la place et le rôle des associations économiques au sein de la Conférence.
 - ⇒ Soigner la politique d'information à l'intention des maires et de la population sur les tenants et aboutissants de la création d'une Conférence régionale car le sujet s'avère très complexe.
- **Les communes doivent préciser leurs attentes envers les associations.**
 - ⇒ Conclure des contrats de prestations avec les différentes associations.
- **Les communes doivent soutenir leurs associations de manière solidaire.**
 - ⇒ Allouer une somme globale et unique à la CMJB qui se charge de la redistribution aux associations sur la base de contrats de prestations.
- **Les communes doivent systématiquement rechercher les collaborations pour leurs projets futurs.**
 - ⇒ Définir en commun les besoins en infrastructures et autres projets d'organisation à l'échelle régionale. Cette réflexion ne devra pas s'arrêter aux frontières cantonales ni se limiter aux infrastructures urbaines, mais considérer l'ensemble des infrastructures sous-régionales qui jouent un rôle pour l'attractivité régionale et le bien-être de la population du Jura bernois.

6.4. Recommandations pour les associations.

- Associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura

Constats :

- Au 1^{er} janvier 2008, Jura-Bienne et Centre-Jura n'existeront plus en tant que régions de montagne au sens de l'ancienne politique régionale.
- Les associations subsistent néanmoins dans une phase transitoire, jusqu'à la création d'une conférence régionale.
- L'association Centre-Jura subsistera comme association de communes intercantonale. Le secrétariat sera assuré par le Bureau des agglomérations et des régions du RUN.
- Le Jura bernois devient le territoire de référence de ces associations et ce sont les projets qui déterminent leur engagement.
- Le canton continue à soutenir les projets concrets de ces associations dans les domaines de la politique régionale et de l'aménagement du territoire.
- Les Maires seuls dirigeront à terme les activités de politique régionale et d'aménagement du territoire pour le Jura bernois (soit au sein de la CR ou d'une sous-conférence Jura bernois, soit au sein de la CMJB).

Recommandations :

- Mandat de prestations Beco - politique régionale :

Dès le 1^{er} janvier 2008, le financement des associations Jura-Bienne et Centre-Jura par le Beco sera conclu sur la base d'une convention de prestations.

La première convention, pour les années 2008-2009, est en passe d'être finalisée. Cet exercice a montré toute la difficulté de décrire un programme précis de politique régionale alors que le programme cantonal reste assez vague et que les processus de mise en œuvre et les financements ne sont pas tous connus.

- ⇒ **A côté des projets déjà connus, les associations doivent continuer à faire profiter le Jura bernois des aides de la politique régionale pour des projets nécessaires à son développement.**

- Mandats de prestations OACOT – aménagement du territoire :

- ⇒ Les projets sur lesquels travaillent Jura-Bienne et Centre-Jura et soutenus par l'OACOT doivent être achevés le plus rapidement possible.
 - Plan directeur « Réseau écologique du Vallon de Saint-Imier »
 - Plan directeur « Parcs éoliens »
 - Plan directeur « Chasseral »
 - Campagne d'assainissement des cavités polluées
 - Conception régionale pour la pratique du moto-cross et du trial
- ⇒ Les travaux de préparation à la création d'une Conférence régionale ont commencé et seront poursuivis jusqu'en 2010. Ils seront d'une importance énorme pour l'avenir du Jura bernois et de ses communes.

- Autres mandats de prestations :

- ⇒ **Parc régional Chasseral :** Jura-Bienne et Centre-Jura sont à l'origine de ce projet et continuent de travailler activement pour cette association pour les projets qui concernent l'aménagement du territoire, la politique régionale et les transports. Cette mise à disposition de compétences doit se poursuivre.
- ⇒ **Conférence régionale des transports :** Les deux associations font partie de la commission technique de cette conférence et Centre-Jura en assure le

secrétariat. A poursuivre (la CRT sera intégrée à terme dans la Conférence régionale).

- ⇒ **Conférence des Maires du Jura bernois** : Le secrétariat de Jura-Bienne assure également depuis juillet 2007 le secrétariat de la CMJB. Ce secrétariat commun permet d'une part d'assurer la coordination des actions et d'autre part donne à la CMJB les moyens de réaliser son programme stratégique d'activités
- ⇒ **Réseau des villes de l'Arc jurassien** : Depuis 8 ans, l'ARJB assure, sur mandat, la gestion des projets touristiques de cette association. Un nouveau projet, soutenu par la NPR, est prévu pour les quatre prochaines années. Par ailleurs, l'ARJB a aussi réalisé un projet pour relancer les autres activités de cette association et participera à sa mise en œuvre.

- Activités des secrétariats dès 2010 :

Il n'est aujourd'hui pas possible de préciser ce que deviendront les actuels secrétariats après 2009. Leur avenir dépendra du rôle qu'elles joueront au sein de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois et du RUN ainsi que de la prolongation ou non d'autres mandats pour des collectivités d'intérêt public (canton de Berne, RVAJ, parc régional Chasseral,...). Les statuts du RUN ainsi que la législation bernoise sur les conférences régionales prévoient la possibilité pour les communes de bénéficier d'une double appartenance. Il s'agira de définir les modalités pratiques de la double appartenance de communes du Jura bernois à la conférence régionale et au RUN.

Les secrétariats doivent donc continuer à s'investir dans les projets de développement et à proposer leurs compétences pour effectuer différents mandats.

Jura bernois tourisme (JBT) :

Constats :

- JBT connaît des difficultés financières qui l'empêchent notamment de participer à toutes les actions marketing communes réalisées avec Neuchâtel et le Jura.
- JBT cherche des solutions en rationalisant ses structures d'accueil et en obtenant des contributions plus élevées des communes (et de ses autres membres).
- Le mandat de prestation actuel 2006-2008 avec le Beco sera prolongé d'une année afin de coïncider avec les agendas des autres régions touristiques du canton de Berne.
- JBT est concerné par deux projets de politique régionale, « une société commune de marketing pour l'Arc jurassien » et « une plate-forme interjurassienne de développement de l'offre ».
- Dans le cadre de la création d'une Conférence régionale, les activités des deux offices du tourisme, JBT et TBS, seront certainement réévaluées.

Recommandations :

- JBT doit trouver les moyens nécessaires pour continuer de participer aux actions touristiques à l'échelle de l'arc jurassien. En cas de réduction de prestations, l'échelle interrégionale doit primer sur le local plutôt que l'inverse.
- Les prestations en faveur des communes doivent être clairement définies et valorisées pour pouvoir faire l'objet d'un mandat avec la CMJB.
- Les activités dans le cadre de l'arc jurassien doivent être davantage soutenues dans le cadre du mandat avec le canton de Berne.
- Les perspectives de rationalisation des structures dans le cadre de collaborations plus intenses avec JT (résolution AIJ) et TBS (conférence régionale) doivent faire l'objet d'un examen approfondi.
- JBT doit utiliser les perspectives offertes par les projets en cours pour bénéficier de soutiens cantonaux et fédéraux supplémentaires. Il faut pour cela voir comment participer en étant rétribué dans les projets touristiques soutenus par la NPR et dans ceux du parc régional Chasseral. Le cas échéant, JBT doit se donner les compétences humaines nécessaires à l'accomplissement de mandats dans ces projets.
- JBT doit aussi trouver des ressources supplémentaires en effectuant d'autres mandats particuliers en faveur de communes, groupes de communes ou prestataires.

Chambre d'économie publique (CEP) :

Constats :

- La CEP connaît des difficultés financières.
- Des démarches sont actuellement entreprises pour recouvrer tout ou partie des soutiens du fonds de loterie. Le canton se montre réticent et il est très peu probable que la CEP puisse toucher une somme identique à ce qu'elle touchait sous le régime de la SEVA.
- L'ensemble de ses activités et de leurs financements sont actuellement en cours d'examen par son Comité.
- La CEP vient également d'entreprendre des démarches pour obtenir davantage de financement de la part des communes.
- Dans le cadre de la création d'une Conférence régionale, les activités et les collaborations des deux chambres d'économie publique, CEP et CEBS, seront certainement réévaluées.

Recommandations :

- La CEP doit poursuivre ses efforts pour obtenir davantage de soutiens cantonaux (Beco et fonds de loterie).
- Les liens et l'information entre la CEP et les communes doivent être renforcés et faire l'objet d'un mandat de prestations (entre la CEP et la CMJB).
- La CEP doit revoir ses activités actuelles en accordant la priorité à celles qui peuvent trouver des financements par différents partenaires et, le cas échéant, en abandonnant certaines.
- La NPR doit constituer une nouvelle piste pour les financements futurs. La CEP doit chercher à s'intégrer davantage dans les projets en cours (cluster de la précision, arc jurassien des microtechniques) et voir si d'autres projets pourraient bénéficier de soutiens à ce titre (promotion globale du Jura bernois par exemple).
- Les perspectives de collaboration ou de fusion avec la CEBS dans le cadre de la création d'une Conférence régionale doivent être étudiées avec attention. Il serait judicieux d'envisager à cet égard un groupe de réflexion entre ces deux associations.

Parc régional Chasseral (PRC) :

Constats :

- Le parc ne concerne pas toutes les communes du Jura bernois. Il n'est donc pas concerné par un mandat de prestation à conclure avec la CMJB.
- La reconnaissance nationale du PRC dans le cadre de la Loi sur la protection de la nature va déboucher sur un nombre important de projets à réaliser.
- Le parc fait appel aux associations pour profiter de leurs compétences et va vraisemblablement poursuivre dans cette voie à l'avenir. Le canton de Berne va réaliser une étude sur les synergies possibles entre les Parcs régionaux et les autres associations.
- Le parc va pouvoir s'appuyer, dans l'accomplissement de ses tâches, sur des financements cantonaux et fédéraux importants.

Recommandations :

- Les bonnes collaborations entre le parc et les associations du Jura bernois doivent être poursuivies.
- Ces collaborations doivent néanmoins être clairement précisées vis-à-vis des communes qui ont de la peine à comprendre qui fait quoi et pourquoi.
- Les incidences éventuelles de la création d'une Conférence régionale sur le fonctionnement du parc doivent être anticipées.

7. Conclusion.

La présente étude n'a pas pour ambition de régler tous les problèmes des associations mais de dresser un portrait d'ensemble à l'intention des communes et de proposer des pistes pour le futur.

Il s'agit maintenant de discuter avec les associations concernées de ces pistes et de voir dans quelle mesure elles sont décidées à les suivre.

Pour les mandats de prestation à réaliser avec la CMJB, la coordination sera établie par le secrétariat de l'ARJB parce que celui-ci fonctionne aussi comme secrétariat pour la CMJB et que le canton de Berne est prêt à financer ces travaux dans le cadre de la NPR.

Il faudra aussi apporter un soin particulier à l'information régulière de tous les partenaires institutionnels du Jura bernois dans le processus en cours de réflexion sur les structures.

8. Liste des abréviations.

ACJ : Association Centre-Jura

AIJ : Assemblée interjurassienne

ARE : Office fédéral du développement territorial

ARJB : Association régionale Jura Bienne

BECO : Direction de l'économie publique du canton de Berne

BECO / Toureg : Service du tourisme et du développement régional du canton de Berne

BEJUNE : espace de collaboration entre les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel

CAF : Conseil des Affaires Francophones

CEBS : Chambre d'économie de Biel/Bienne-Seeland (= WIBS)

CEP : Chambre d'économie publique du Jura bernois

CJB : Conseil du Jura bernois

CMJB : Conférence des maires du Jura bernois et de Bienne

CR : Conférence régionale

CRT : Conférence régionale des transports

CTA : Conférence tripartite sur les agglomérations (Confédération)

CTJ : Conférence TransJurassienne

EMJB : Ecole de musique du Jura bernois

JBT : Jura bernois Tourisme

LPN : Loi sur la protection de la nature (CH)

LStP : Loi sur le statut particulier du Jura bernois

NPR : Nouvelle Politique Régionale

OACOT : Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne

PRC : Parc régional Chasseral

SACR : Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale du canton de Berne

Sbb : seeland.biel/bienne

TBS : Tourisme Bienne Seeland

9. Annexes.

9.1. COMPARATIF ETUDE SUR LES ASSOCIATIONS DE TYPE ECONOMIQUE (Base : 2007)						
	ARJB	ACJ	JBT	PRC	CEP	SBB
SITUATION EXISTANTE						
Aspects juridiques						
Nom de l'association	Association régionale Jura-Bienne	Association Centre-Jura	Office du tourisme du Jura bernois	Parc régional Chasseral	Chambre d'économie publique du Jura bernois	Association seeland.biel/bienne
Date de création	01.01.1978	17.06.1976	04.03.1980	26.09.2001	24.03.1980	23.08.2005
Bases juridiques	Association d'utilité publique (Articles 60 ss du code civil suisse) Loi sur l'aide aux investissements en régions de montagne (LIM : 28 juin 1974) Statuts (dernière modification le 28.11.06)	Association d'utilité publique (Articles 60 ss du code civil suisse) Loi sur l'aide aux investissements en régions de montagne (LIM : 28 juin 1974)	Association d'utilité publique (Articles 60 ss du code civil suisse) Loi sur le développement du tourisme (BE) Ordonnance sur le développement du tourisme (BE) Convention d'objectifs 2006-2008 entre JBT et le canton Société simple Watch Valley	Association d'utilité publique (Articles 60 ss du code civil suisse) Loi sur la protection de la nature (CH) Crédit cadre 2007 - 2011 (BE) Plan directeur Chasseral (en consultation)	Association d'utilité publique (Articles 60 ss du code civil suisse)	Association d'utilité publique (Articles 60 ss du code civil suisse)
Objectifs (statuts)	- Promouvoir le développement régional - Aménager le territoire (au sens de la loi cantonale sur les constructions)	- défendre les intérêts communs, économiques, sociaux, culturels et touristiques, - promouvoir le développement et l'organisation de l'espace de la région. - élaboration d'un programme de développement économique - élaboration d'un plan d'aménagement régional	Promotion touristique du JB - intervient dans les différents domaines de la pol. du tourisme; représente le JuBe auprès des organisations touristiques cantonales, transfrontalières et nationales ; aide à la planification touristique; fournit des conseils; défend les intérêts du tourisme et collabore à la conception et au placement de l'offre touristique. - entretient des relations et collabore avec les autorités, les administrations et les associations nationales, transfrontalières, cantonales, régionales et locales ainsi qu'avec les entreprises et organisations ayant un intérêt pour le tourisme du Jura bernois. - fournit des informations aux milieux professionnels spécialisés ainsi qu'au public en général. - coordonne et encourage les activités des sociétés de développement et syndicats d'initiative. - réalise et encourage l'édition de prospectus et publications sur le tourisme et leur diffusion en CH et à l'étranger. - exploite des BAT dans différentes localités du Jura bernois	- préserver et valoriser le tissu social - développer des activités économiques et récréatives en harmonie avec l'environnement - préserver et valoriser les richesses culturelles, naturelles et paysagères - favoriser la qualité des prestations et des projets - gérer les différents flux de trafic - réaliser son programme d'activités annuel. Ces objectifs sont rediscutés en pratique: - Sauvegarde et valorisation de la nature et du paysage - Promotion d'activités de services et de produits répondant aux critères du développement durable - Développement de l'information, de l'éducation à l'environnement, des partenariats et de la recherche	Promotion de l'économie dans le Jura bernois - organiser, promouvoir et participer à des manifestations visant à faire connaître, à l'extérieur et à l'intérieur du Jura bernois, les atouts de la région, son savoir-faire, ses entreprises et leurs produits. - réaliser des publications dans le même but - favoriser les échanges d'idées, la mise en contact et la collaboration entre les divers partenaires économiques - collaborer à toute action d'autres organismes visant des buts similaires. - favoriser la création d'entreprises et les projets de développement par son activité de coaching et par la mise à disposition de locaux à des tarifs préférentiels.	- renforcer la région en tant que place économique et espace de vie, compte tenu des exigences d'un développement durable économique, social et écologique; - approfondir la coopération au sein de la région; - regrouper les forces politiques; - promouvoir la coopération avec les régions voisines. - initie, coordonne, soutient ou accomplit des tâches publiques importantes. - s'occupe de questions stratégiques et de politique régionale importantes, - s'engage au plan politique pour la région, - communique ses requêtes régionales à ses membres ainsi que vers l'extérieur, - coordonne et encourage les travaux dans la région, - constitue une conférence cult. régionale au sens de la Loi cant., - constitue une région d'aménagement au sens de la Loi cant.
Organes						
Assemblée générale	- 2/3 de représentants du Jura bernois et 1/3 de ceux du district de Bienne. - 1 délégué par commune jusqu'à 2000 hab. plus 1 délégué par tranche supplémentaire de 2000 hab.	2 délégués du Conseil Communal par communes, ainsi que les membres associés.	ensemble des membres de l'association	ensemble des membres de l'association	800 membres	63 communes

	ARJB	ACJ	JBT	PRC	CEP	SBB
Comité directeur	De 9 à 13 membres (max. 9 pour le Jura bernois et max. 4 pour le district de Bienne)	Communes , services des cantons avec voix consultative	9 à 15 membres	9 à 13 membres au moins 4 repr. des communes au moins 3 repr. des associations Les instances du PRC sont amenées à être modifiées en fonction des exigences nationales	18 membres	15 communes
Bureau			Président / vice-président / 2 membres du comité	5 membres	4 membres	
Commissions	nommées selon les besoins (aucune en activité depuis plusieurs années)			5 membres max.	7-9 membres	5 conférences spécialisées 4 conférences régionales
Organe de contrôle	2 vérificateurs des comptes	2 vérificateurs des comptes	2 vérificateurs des comptes	2 vérificateurs des comptes	2 vérificateurs des comptes	Vérificateur des comptes
Membres	42 communes du Jura bernois et du district de Bienne	10 communes NE 9 communes BE		Communes : 14 Membres collectifs : 84 Membres individuels : 121 Membres familles : 57 Total : 277		
Aspects financiers						
Charges (nature et montants)	Personnel et comité dir : SFr. 214'500 Loyers : SFr. 8'000 Frais administratifs : SFr. 30'000 Etudes particulières : SFr. 50'000 Mandats : SFr. 190'000 Divers : SFr. 3'000 Excédent de produits : SFr. 1'500 TOTAL : SFr. 497'000	Personnel : SFr. 250'000 Loyers : SFr. 6'600 Divers : SFr. 16'400 Excédent produits : SFr. 12'300 TOTAL : SFr. 272'700	Personnel : SFr. 450'000 Loyers : SFr. 64'500 Achat et maintenance : SFr. 20'100 Fonctionnement : SFr. 57'650 Association : SFr. 12'000 Amortissements : SFr. 5'200 Promotion : SFr. 134'200 Publications : SFr. 55'000 Tiers : SFr. 3'000 TOTAL : SFr. 801'650	Secrétariat : SFr. 25'000 Direction : SFr. 30'000 Loyer : SFr. 15'000 Fourniture et frais de déplacement : SFr. 20'000 Indemnisation : SFr. 25'000 Nature et paysage : SFr. 230'000 Tourisme : SFr. 95'000 Transport : SFr. 35'000 Communication : SFr. 90'000 Avenir Parc : SFr. 120'000 TOTAL : SFr. 685'000	Personnel : SFr. 257'100 Immobilier : SFr. 120'800 Charges directes : SFr. 151'400 Charges indirectes : SFr. 66'000 Charges coaching : SFr. 52'000 TOTAL : SFr. 647'300	Organisation : SFr. 226'000 Projets pour la région : SFr. 160'000 Projets semi-régionaux : SFr. 328'000 Groupes de travail et Conférences : SFr. 12'000 Mandats : SFr. 315'000 Conseils en énergie : SFr. 194'000 TOTAL : SFr. 1'235'000
Produits (nature et montants)	Communes : SFr. 127'000 Canton et CH : SFr. 115'000 Mandats : SFr. 195'000 Prest. sur projets : SFr. 60'000 TOTAL : SFr. 497'000	Communes : SFr. 100'000 Canton et CH : SFr. 85'000 Mandats : SFr. 100'000 TOTAL : SFr. 285'000	Membres : SFr. 48'000 Communes : SFr. 198'000 Canton : SFr. 350'000 Fonds de loterie : SFr. 10'000 Mandats : SFr. 35'000 Part. tiers / ventes : SFr. 22'300 Taxes de séjour : SFr. 30'000 Taxes d'hébergement : SFr. 30'000 Promotion WW'07 : SFr. 25'000 Prod. publications : SFr. 24'000 Excédent charges : SFr. 29'350 TOTAL : SFr. 801'650	Membres : SFr. 16'000 Communes : SFr. 70'000 Canton : SFr. 407'500 Confédération : SFr. 34'000 Fonds de loterie : SFr. 24'000 Rég. de montagnes : SFr. 20'000 Ventes : SFr. 4'000 Pro Natura : SFr. 42'500 Jura bernois Tourisme : SFr. 10'000 Parc jurassien : SFr. 5'000 Sponsors : SFr. 12'000 Excédent charges : SFr. 40'000 TOTAL : SFr. 685'000	Cot., subventions : SFr. 199'600 Activités CEP : SFr. 206'000 Prod. sur immobiliers : SFr. 83'500 Prod. coaching : SFr. 52'000 Prod. financiers : SFr. 5'200 Excédent charges : SFr. 101'000 TOTAL : SFr. 647'300	Communes : SFr. 747'000 Canton : SFr. 394'000 Divers : SFr. 85'000 Excédent de charges : SFr. 9'000 TOTAL : SFr. 1'235'000
Contribution des communes	- 2 SFr./hab. (les montants prennent en compte le rendement fiscal harmonisé des communes). - Bienne et Evilard, 1 SFr./hab. 127'000 SFr. (26%)	1.5 SFr./hab 100'000 SFr. (37%)	3 SFr./hab. 5 SFr./ hab.pour les communes ayant un BAT 193'564 SFr. demandés 183'771 SFr. reçus (23% du budget)	4 SFr./hab. 68'000 SFr. (10% du budget)	2 SFr./hab. 107'990 SFr. demandés 53'987 SFr. reçus (8%)	Membres intégraux 5.20 SFr./hab. Membres double 3.60 SFr./hab. Membres associés 1.00 SFr./hab.

	ARJB	ACJ	JBT	PRC	CEP	SBB
Types de mandat de prestation	- Politique régionale et aménagement du territoire régional pour les subventions BE et CH. - Politique régionale, AT et animation régionale (sans précisions particulières) pour les communes. - L'ARJB gère aussi plusieurs mandats : - Watch Valley / Pays des Trois-Lacs / RVAJ pour 130000 SFr. de produits - Parc régional Chasseral pour 65000 SFr. de produits		Canton : mandat de prestation pour 2006 - 2008 Taxes d'hébergement : LDT	OFOR : interventions dans les réserves forestières Pro Natura : en fonction de projets Fonds de loterie : réalisation brochure Fonds suisses du paysage : mesures Grand Tétras et Sabot de Vénus Parc jurassien : végétation sommitale IPN : idem Canton : étude de projet OFEV : campagne éducative	Canton (Peb) : soutien à leurs activités et promotion de l'économie dans le Jura bernois	
Autres sources de revenus	L'ARJB est rémunérée pour différentes prestations sur projets soutenus par le Canton : - Plan directeur cantonal (2 fiches) - Plan directeur éoliennes - Etude sur les associations		Fonds de loterie (selon projets) Publications (selon vente annonces) Mandats : PRC, Beco	Mandat : Suisse Mobile	SSE-Jb : SFr. 40000 UCI-Jb : SFr. 5000	Non
évolution des comptes (2000 - 2006)	Le budget a fortement augmenté entre 2000 et 2007, passant de 300000 CHF à 500000 CHF. Cette augmentation a eu lieu en 2 temps : - 2003 : l'ARJB s'est davantage engagée dans les mandats extérieurs, notamment les projets touristiques du RVAJ - 2006 : les études à faire pour le compte de la région devenant de plus en plus nombreuses (réseaux écologiques, cavités polluées, plans directeurs,...), la contribution des communes a été revue à la hausse (de 1.5 CHF/hab. à 2 CHF/hab.)	Dépenses : Légère augmentation des coûts de personnel (engagement de stagiaires depuis 2003) Recettes : Stabilité des cotisations communales, fluctuation légère des subventions, augmentation des recettes sur mandats	Réorganisation OTJB pour devenir JBT : reprise des BAT de La Neuveville et St-Imier puis ouverture de Bellelay puis Tramelan	???	- Augmentation du nombre d'activités - Diminution des charges de personnel - Diminution des coti., subventions et contributions - Diminution du résultat immobilier	
Aspects opérationnels						
Personnel (nombre)	4 personnes	3 personnes (dont 1 stagiaire)	11 personnes (dont 2 apprenties)	4 personnes (dont 2 mandats)	5 personnes (dont 1 apprentie)	5 personnes
Personnel (équivalent plein-temps)	350%	225%	470%	280%	225% (sans apprentie)	100%
Qualification du personnel	3 universitaires 1 employée de commerce	Formation universitaire	- 1 experte en tourisme - Employées de commerce ou école de tourisme	- 1 Formation universitaire - 2 Etudes supérieures - 1 Employée de commerce	- 2 HES - 2 Employées de commerce - 1 Apprentie	universitaires
Périmètre d'action						
Périmètre usuel	42 communes du Jura bernois et district de Bienne	10 communes NE 9 communes BE	Jura bernois (pour ce qui est promu) Suisse (pour les lieux de promotion)	Massif de Chasseral	Jura bernois	Bienne - Seeland (63 communes)
Périmètre particulier selon les domaines	Pour le mandat tourisme, le périmètre d'action est l'Arc jurassien. D'une manière générale, il y a passablement de liens qui sont fait au niveau de l'Arc jurassien (ex : GCLIM) et de la région du Seeland (ex : participation à seeland.biel/bienne).	Transports: conseil à d'autres organisations (ex. CFF cargo) Parcs naturels : PRC et Parc du Doubs	Arc jurassien (Watch Valley) RVAJ (Jura - Trois-Lacs)	L'étude de faisabilité traite d'un périmètre plus large allant jusqu'au Mt-Crosin - Mt-Soleil au nord et jusqu'au littoral du lac de Bienne au sud	Périmètre élargi lorsqu'il y collaboration avec la CEBS, la CCJU ou la PEB	Conférence Culture (Conférence culturelle régionale de Bienne)

	ARJB	ACJ	JBT	PRC	CEP	SBB
Activités						
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> Politique régionale - NPR - GCLIM - Seeland.biel/bienne - Cellule de coordination Jura bernois - Etude associations JuBe Aménagement du territoire - Réseau écologique - Planification éoliennes - Cavités polluées - Politique des agglomérations - Moto-cross et trial - Suisse Mobile - Conférence régionale des transports Développement économique - Pôle industriel en réseau Communication - Site internet - Représentation - Administration - Comité directeur et AG - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat LIM Regio Plus CRT Bienne Seeland - Jura bernois CRT Montagne Ne 	<ul style="list-style-type: none"> Projets BAT/administration Coopération/Promotion 	<ul style="list-style-type: none"> Projets Administration / compta. Planification Communication 	<ul style="list-style-type: none"> Conférences Repas-débat Service d'informations Service coaching Meilleurs apprentis Meilleures entreprises formatrices Prix famille-entreprise Revue Annuaire Club-entreprises 	voir programme d'activités
Mandats	<ul style="list-style-type: none"> - RVAJ - Watch Valley - Pays des Trois-Lacs - Jura – Trois-Lacs - Parc Régional Chasseral - Fondation régionale pour la statistique 	<ul style="list-style-type: none"> CRT Bienne Seeland - Jura bernois (secrétariat) GCLIM (coordination) 	<ul style="list-style-type: none"> PRC (comptabilité) Concept de développement interjurassien Concept visite fromagerie Spielhofer 	<ul style="list-style-type: none"> Suisse Mobile 	<ul style="list-style-type: none"> PEB SSE UCI 	
Collaborations						
Collaborations (domaines, partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> - NPR : ACJ, AU, CEP, CEBS, UCI, CMJB, CJB - GCLIM : Ass. rég. de l'Arc ju. - Seeland.biel/bienne : sbb - Cellule de coord. Jura bernois : ACJ, CJB, CMJB, CEP - Etude associations JuBe : CMJB, CJB - Cavités polluées : PRC, ISSKA - Politique des agglomérations : ACJ - Suisse Mobile : PRC, SSEVT - Conférence régionale des transports : CRT - Pôle industriel en réseau : ACJ - RVAJ : 21 villes - Watch Valley : JBT, JT, TN, Jura vaudois - Comité JBT : JBT - Comité JT : JT - Pays des Trois-Lacs : TBS, TN, Morat, Soleure, Yverdon-les-Bains - Jura – Trois-Lacs : JBT, JT, TN, TBS, Nord vaudois - Parc Régional Chasseral : PRC - Fondation rég. pour la statistique : ARJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Régions LIM - CRT (cantons, OCTP, cantons voisins) - PRC - PNR Doubs - RUN 	<ul style="list-style-type: none"> - OT de l'Arc jurassien - Site tour. (PRC) - Site tour. (Sentier découverte) - WW Campings - Association bernoise de tourisme pédestre - Produits du terroir (FRI, Tête de Moine) - Dév. tour. interjurassien - Offre tour. (Suisse Mobile) - Offre tour. (Via Jura) 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification : ARJB et ARCJ - Tourisme : JBT - Nature et paysage : 100 - 150 h. / Pro Natura ... - FRI - Centre Nature Les Cerlatez - CRT - Ateliers protégés et de réinsertion - Sociétés de développement - Communes bourgeoises - Société de transport - Interprofession Tête de Moine - Guide Interprètes du Patrimoine - Bureau d'étude Planair - Offices cantonaux (Forêts, OACOT, Inspection de la protection de la nature et de la chasse, direction de l'instruction publique) - OFEV - FEE - ISSKA - Station ornithologique de Sempach - ASPO Birdlife 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion : varie / PEB / Jura bernois - Défense / promotion : Cellule de Coordination / Jura bernois - Formation : CEBS / JuBe - Bienne-Seeland - Conférences : CIP / Jura bernois - Bienne - Conférences : UCI / Jura bernois - Informations : CCIJ / JuBe - Ju - Conférences : DIP / JuBe - Bienne - Conférences : BCBE / JuBe - Bienne - Revue : Partenaires revue / JBT, écoles, ARJB,... 	Dans tous les domaines, la collaboration avec les régions voisines sont des obligations

9.2. COMPARATIF ETUDE SUR LES ASSOCIATIONS DE TYPE POLITIQUE (Base : 2007)					
	CMJB	CJB	AIJ	CAF	EMJB (pour info.)
SITUATION EXISTANTE					
Aspects juridiques					
Nom de l'association	Conférences des maires du Jura bernois et du district de Bienne	Conseil du Jura bernois	Assemblée interjurassienne	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	Ecole de Musique du Jura bernois
Date de création	13.06.1994	01.06.2006	25.03.1994	14.06.2006	25.05.1981
Bases juridiques	Convention signée par toutes les communes	- Constitution cantonale (art.5) - Loi et ordonnance sur le statut particulier - Règlement du CJB	- Accord du 25 mars 1994, règlement de l'AIJ du 23 août 1994 - Exécution du mandat du 07.09.05 donné par les cantons du Jura et de Berne de faire une étude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne	- Loi sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (LStP) Articles 1, 2, 34 - 51 - Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (OSTP) Articles 4 et 5; 13-23	- Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) 423.11 - Décret sur les écoles de musique et les conservatoires 423.413 - Statuts EMJB
Objectifs (statuts)	- représenter et défendre les intérêts de ses membres dans leurs relations avec les autorités et/ou associations fédérales, cantonales et régionales; - promouvoir la coopération intercommunale et les fusions de communes; - veiller au maintien et au développement de l'autonomie communale; - encourager le développement politique, social et économique du Jura bernois et du district bilingue de Bienne; - assurer l'information aux communes et promouvoir les contacts entre elles; - assurer le lien entre les communes et le Conseil du Jura bernois, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne et la Députation du Jura bernois; - encourager l'implication des élus communaux dans des groupes de travail ou ateliers par domaine d'activité; - favoriser la délégation de tâches communales d'importance régionale à la Conférence des maires, au Conseil du Jura bernois et au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne.	1. Objectifs d'effet Art. 1 1 La présente loi crée un statut particulier pour la population du Jura bernois devant lui permettre a de préserver son identité et de renforcer sa particularité linguistique et culturelle au sein du canton, et b de participer activement à la vie politique cantonale. 3 Elle a en outre pour objectif de contribuer à renforcer la cohésion du canton.	a) Promouvoir, dans divers cercles et milieux du canton du Jura et du Jura bernois, le dialogue entre les Jurassiens des deux côtés de la frontière sur l'avenir de la communauté jurassienne. b) Proposer une collab. renforcée entre le canton du Jura et le Jura bernois dans des dossiers déterminés et des projets concrets. c) Proposer les instruments de la collab. : conventions ou institutions communes. L'AIJ est donc une institution à vocation politique, lieu institutionnel du dialogue interjurassien. Elle n'a qu'une compétence propositionnelle vis-à-vis des deux cantons. + Mandat 7.9.05 : 1.1 L'étude de ce que serait, en termes institutionnels, une nouvelle entité politique de type cantonal à six districts, composée des districts de Courtelary, de Delémont, des Franches-Montagnes, de Moutier, de La Neuveville et de Porrentruy. 1.2 L'étude des effets du statut part. du Jura bernois créé par la loi bernoise du 13.09.04 (LStP). 1.3 L'étude d'autres pistes qu'elle (l'AIJ) aurait identifiées et dont elle estimerait l'examen utile.	- Participation à la vie politique par : - les consultations cantonales concernant les actes législatifs - les nominations des hauts fonctionnaires cantonaux actifs dans le district bilingue de Bienne - Émission de préavis concernant les subventions culturelles cantonales allouées aux acteurs francophones du district bilingue de Bienne et participation à l'élaboration d'un concept culturel Bienne-Jura bernois. - Coordination romande et interjurassienne dans le domaine scolaire avec le Conseil du Jura bernois (CJB) - Promotion du bilinguisme : favoriser le développement de la communauté francophone régionale - Collaboration avec le CJB dans tous les domaines selon besoins exprimés	- Initier les enfants du Jura bernois à la musique - Enseigner la musique et l'art musical aux enfants et adultes

	CMJB	CJB	AIJ	CAF	EMJB (pour info.)
Organes					
Assemblée générale	Les maires des communes adhérentes	PLENUM 24 membres élus	24 membres	PLENUM 15 membres	EMJB / Communes / Privés
Comité directeur	2 membres par district (président exclu)	BUREAU 4 représentants des groupes (autonomistes, prd, ps, udc)		BUREAU 5 membres	5 communes 4 privés 1 direction EMJB 1 représentant des professeurs
Bureau					
Commissions		SECTIONS 7-10 membres	6 commissions thématiques	Délégation de la coordination scolaire romande et interjurassienne (5 membres) Section des Affaires culturelles (5 membres)	
Organe de contrôle	2 vérificateurs des comptes				2 vérificateurs des comptes
Membres					
Aspects financiers					
Charges (nature et montants)	Personnel : SFr. 9'200 Fonctionnement : SFr. 2'700 Indemnisation : SFr. 8'500 TOTAL : SFr. 20'000	Séances et secrétariat			Personnel : SFr. 2'201'500 Loyers : SFr. 87'700 Frais administratifs : SFr. 128'800 TOTAL : SFr. 2'418'000
Produits (nature et montants)	Communes : SFr. 18'950 TOTAL : SFr. 19'000	Part du budget Chancellerie d'Etat	L'AIJ est financée conjointement par le Conseil-exécutif du canton de Berne ainsi que la République et Canton du Jura. Pour l'étude, la Confédération couvre le tiers des frais d'experts extérieurs. Le budget ordinaire 2007 se monte à CHF 370'645, sans les frais supplémentaires liés à l'étude (le budget complémentaire pour l'ensemble de l'étude – 2006-2008 se monte à environ CHF 730'000.-).	Canton : SFr. 150'000 environ	Membres et écolage : SFr. 1'025'000 Communes : SFr. 991'000 Canton : SFr. 400'000 Divers : SFr. 2'000 TOTAL : SFr. 2'418'000
Contribution des communes	- 0-400 hab.: SFr. 250 - 401-1200 hab.: SFr. 350 - 1201-2000 hab.: SFr. 500 - 2001-4000 hab.: SFr. 600 - plus de 4001 hab.: SFr. 800 19'000 SFr. (100%)	0 SFr./hab.		Aucune, il s'agit d'un organe cantonal	1'695 SFr./unité

	CMJB	CJB	AIJ	CAF	EMJB (pour info.)
Types de mandat de prestation	Selon convention	- Décisions en matière de subventions culturelles, fonds de loterie et du sport, coordination scolaire, nominations - Négociation dans le domaine des institutions communes avec Jura et cantons voisins - Préavis sur toute affaire concernant le Jura bernois		Non	Décret cantonal
Autres sources de revenus	Aucune	Non		Non	Sponsoring pour les manifestations organisées en dehors du concert de clôture
évolution des comptes (2000 - 2006)	Stabilité	Pas de recul	Le poste de secrétaire a augmenté de 40% supplémentaires dans le cadre du mandat	En fonction depuis 2006 seulement	- Augmentation des charges salariales car plus d'élèves - Augmentation du matériel pédagogique, entretien des instruments dû à une nécessité d'augmenter l'offre de cours - Augmentation de la formation continue, adaptation aux exigences cantonales
Aspects opérationnels					
Personnel (nombre)	1 personne	2 personnes	3 personnes	1 personne	69 personnes
Personnel (équivalent plein-temps)	10-15%	180%	250% (jusqu'en 2008)	50%	1900%
Qualification du personnel	Secrétaire communal	1 universitaire 1 employé de commerce	1 universitaire 2 employées de commerce	1 universitaire	Personnel qualifié (pour la grande majorité)
Périmètre d'action					
Périmètre usuel	Districts de Bienne, Courtelary, La Neuveville et Moutier	Jura bernois	Jura bernois et Jura	District bilingue de Bienne	Jura bernois
Périmètre particulier selon les domaines	Non	Non mais collaboration ponctuelle avec Bienne	Plusieurs sujets à l'échelle BEJUNE (ex: Arc jurassien des microtechniques)	Non	
Activités					
Tâches	- travaux administratifs - rédaction des procès-verbaux des assemblées, du comité et des groupes de travail, - coordination des groupes de travail constitués par le comité, - représentation de la Conférence des maires, sur décision du comité, - encaissement des cotisations et tenue de la comptabilité. - liens avec le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne. - collaboration étroite avec les associations régionales.	Préparation des séances Séances Autres (médiats, mandats particuliers)	Exécution du mandat du 7 septembre et suivi des dossiers courants liés à la collaboration interjurassienne. Ce suivi se fait en collaboration avec les chancelleries du canton de Berne et de la RCJU. Depuis peu, des contacts réguliers sont noués avec le secrétaire général du CJB. Pour le détail des dossiers, voir le site www.ajj.ch , « Rapport annuel 2006 ».	Décisions (formation) Préavis (formation, culture, nominations des hauts fonctionnaires cantonaux de la région biennoise)	- Enseignement de la musique : 16.4 postes - Gestion, collaboration, administratif : 2.6 postes
Mandats	Aucun	RAS de particulier			

	CMJB	CJB	AIJ	CAF	EMJB (pour info.)
Collaborations					
Collaborations (domaines, partenaires, temps (en heures annuelles), périmètre)	???	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions culture : commission culturelle générale, commissions spécialisées, office de la culture, CAF / Jura bernois, Suisse romande - Subventions swisslos : service cantonal des fonds / Jura bernois - Coordination scolaire : CAF, cantons romands, COFRA / Bienne, Jura bernois, Suisse romande - Affaires d'intérêt général pour le JB : partenaires ci-dessus, administration cantonale, Jura, CMJB / Jura bernois 	En fonction des domaines traités, diverses associations ou partenaires, du Jura bernois et du canton du Jura peuvent être entendus dans le cadre des commissions de l'AIJ.	CJB : formation, culture / Jura bernois Forum du bilinguisme : promotion du bilinguisme / District bilingue de Bienne	Culture : centres de cultures du Jura bernois

9.3. Synthèse de l'entretien avec l'OACOT.

- Présents :

MM. Miesch et Mosimmann (OACOT), Lachat et Rothenbühler (ARJB)

- Bilan actuel – appréciation cantonale :

Le canton de Berne veut changer la situation actuelle et passer de près d'une trentaine d'organismes régionaux (régions de montagne et d'aménagement, conférences régionales des transports,...) à 6 conférences régionales (conférence Bienne Seeland Jura bernois pour la région).

Dans le canton le projet avance vite et bien. Oberland Est (Interlaken) va faire voter sa population le 24 février 2008 pour la constitution d'une Conférence régionale. Dans l'Emmenthal une nouvelle association comprenant deux régions de montagne et un bureau de planification va naître. La transition vers une Conférence régionale est prévue dans les 2 à 3 prochaines années.

- Visions cantonales :

- Général :

- La loi et les ordonnances cantonales définissent le cadre : la création d'une Conférence Bienne Seeland Jura bernois. Le canton n'entend pas intervenir dans le mode d'organisation. Il donnera entre 55 centimes et 1 CHF/hab.. Le canton souhaite n'avoir qu'un interlocuteur pour la région, la Conférence régionale.

- Les mandats de prestation en matière de politique régionale envers les Conférences régionales seront définis par le BECO mais l'OACOT aura un œil dessus.

- L'OACOT a l'impression que les associations souhaitent perdurer telles quelles en entrant dans les Conférences régionales. Mais le canton ne soutiendra pas toutes les associations à partir de 2013. Soit celles-ci trouveront d'autres sources de financement, soit elles seront amenées à disparaître.

- Régions de montagne :

- Le but pour le canton est que la politique régionale soit menée par la Conférence régionale en fonction d'une seule stratégie. Le canton ne va pas subventionner deux régions de montagne.

- Au niveau de la répartition des tâches, les plans directeurs cantonaux continueront d'énoncer les grands principes mais la mise en œuvre continuera d'être régionale (au sein de la Conférence régionale) comme actuellement. Ce sont les Conférences régionales qui réfléchiront aussi aux collaborations intercommunales.

- Dans une phase transitoire (jusqu'à la mise en place des Conférences régionales), le BECO donnera un mandat de prestation aux régions de montagnes tandis que l'OACOT continuera de subventionner des projets.

- Pour Centre-Jura, un secrétariat sera intégré dans le RUN du canton de Neuchâtel. Se pose alors la question pour la partie bernoise de Centre-Jura ? La double appartenance (Ne et Be) sera possible mais la crainte est qu'il y ait une double cotisation des communes. L'intégration des agglomérations extérieures (La Chaux-de-Fonds et Delémont) serait aussi jugée favorable.

- Avenir sans SACR : Si la Conférence régionale n'est pas créée, alors le canton exigerait certainement qu'il n'y ait qu'une seule région de montagne pour le Jura bernois et que celle-ci coordonne ses actions avec Bienne et le Seeland.

- Agenda SACR : Informé du programme de travail ARJB / sbb, l'OACOT pense que la votation peut intervenir en 2010.

- Travaux intercantonaux : Pour ces travaux, la présentation des demandes pose problème. Pour le projet modèle ODT du RVAJ qui comprend aussi deux projets de NPR (tourisme et énergies), il faut passer actuellement par une vingtaine de services cantonaux. A l'avenir, l'idée serait de s'appuyer sur la CTJ suisse qui comprend les 4 conseils exécutifs (BE, JU, NE, VD). Pour l'OACOT, cette solution apparaît intéressante quand la CTJ suisse sera réorganisée, ce qui est en cours d'élaboration.

- Parc régional Chasseral :

- Deux options vont s'offrir au Parc régional Chasseral, soit augmenter son personnel permanent, soit confier des mandats y compris envers la Conférence régionale. L'OACOT est favorable à la deuxième solution avec une extension des collaborations entre les associations.

- Le canton de Berne va faire une étude sur les synergies entre les Parcs régionaux et les autres associations.

- Le Parc régional Chasseral ne doit pas être intégré dans la Conférence régionale car il n'est pas sous l'égide des mêmes législations.

9.4. Synthèse de l'entretien avec le Beco.

- Présents :

Mme Nyffeler, M. Maillefer (BECO), Lachat et Rothenbühler (ARJB)

- Bilan actuel – appréciation cantonale :

- **Régions de montagne (ARJB, ACJ)** : Les régions de montagne ont bien rempli leur fonction traditionnelle (animateur de la région, coordination communes – canton, crédits LIM,...). En revanche, pour les projets en lien avec l'économie, la gestion a été davantage faite par le canton que par les régions LIM. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une fonction de base des régions LIM, il faudra à l'avenir clarifier les rôles dans ce domaine.

- **CEP** : Le financement cantonal de la CEP est relativement marginal. En comparaison avec d'autres chambres d'économie publique, la CEP a bien joué son rôle (notamment marketing). Sa revue est également très appréciée. La grande interrogation concernant son avenir est son positionnement vis-à-vis de ses membres. Avec la perte des fonds de loterie, elle doit trouver d'autres financements : être plus active auprès de ses membres privés ou des communes (en communiquant ce qu'elle peut leur apporter en termes d'attrait résidentiel par exemple).

- Visions cantonales :

La vision du BECO est claire pour l'avenir. Il souhaite la création des Conférences régionales. Le BECO donnera à l'avenir un mandat de prestation aux Conférences régionales, libre à elles de s'organiser comme elles le veulent. Néanmoins, en pratique, un problème de masse critique va se poser dans le cadre de la Conférence régionale Bienne Seeland Jura bernois avec les structures actuelles (CEP et WIBS, JBT et TBS). Ce sera aux Conférences régionales de régler ce problème.

D'ici à la création des Conférences régionales, le BECO négociera des contrats de prestation. Avec la CEP, ce mandat existe déjà. Pour les Régions de montagne, un mandat de prestation va être négocié d'ici à la fin de l'année. Il est prévu une enveloppe budgétaire commune pour l'ARJB et l'ACJ.

Le canton souhaite également encourager les collaborations intercantionales (Arc jurassien). Mais la multiplication des acteurs (RVAJ, GCLIM) ne facilite pas les choses. Il faut améliorer la coordination (cf. étude du Bak Basel Economics).

Accompagnement des associations : Le BECO s'est beaucoup engagé jusqu'à présent dans l'accompagnement des régions. Bien qu'à l'avenir ce soit plutôt l'OACOT qui sera le service de tutelle pour les Conférences régionales, le BECO ne souhaite pas se désengager dans les régions.

9.5. Synthèse de l'entretien avec le Beco/Toureg.

- Présents

Mme Ryffel (BECO/Toureg), Lachat et Rothenbühler (ARJB)

- Bilan actuel – appréciation cantonale :

- **Jura bernois Tourisme** : Après un premier controlling du canton sur la convention d'objectifs fourni à JBT, le travail est jugé très bon.

- Visions cantonales :

- **Politique touristique cantonale** : Le canton souhaite amorcer les réformes nécessaires pour passer des 13 destinations actuelles à 5 à 7 dans le sens d'un management de destination professionnel. Si la volonté est claire, la réalité pourrait être différente. Le poids du canton dans certaines destinations ne représente que 10% du budget de celles-ci. L'influence du canton est donc limitée.

- **Projets NPR pour JBT** : 2 projets sont en cours d'élaboration. Un concerne la mise sur pied d'une plate-forme de développement de l'offre commune à Jura bernois Tourisme et Jura Tourisme (selon demande de l'AIJ). L'autre projet concerne le développement d'une société de marketing Jura – Trois-Lacs qui se chargerait de la promotion de deux destinations (massif du Jura et Pays des Trois-Lacs). Le canton de Berne suit avec attention ces projets.

- **Convention d'objectifs** : La convention d'objectifs pour JBT sera selon toute probabilité pour une année (jusqu'en 2009) afin de coïncider avec les agendas des autres régions touristiques du canton.

- **Situation financière de JBT** : La baisse des charges apparaît ardue. L'augmentation des recettes est certes également compliquée mais il y a des pistes :

- partenariats publics-privés

- mandats : création notamment de liens plus étroits avec le Parc régional Chasseral. Le problème tient cependant au manque de temps dans le montage d'offres.

- Bureau d'accueil : possibilité des les gérer en partenariat avec d'autres collectivités ou privés

- Partenariat avec l'agriculture pour les produits régionaux (notamment avec la Fondation rurale interjurassienne)

- **JBT et collaborations** : La fusion entre JBT et JT a été traitée dans une étude en 2004 qui a abouti à la conclusion qu'elle n'était pas utile et que les collaborations étaient déjà nombreuses. Pour ce qui est de la relation entre JBT et TBS dans le cadre des Conférences régionales, la question n'a pas encore été évoquée au BECO/Toureg.